

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Saint-Didier



PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 12 juin 2025

L'an 2025 et le 12 juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie sous la présidence de JOUAULT Joseph Maire

Présents : M. JOUAULT Joseph, Maire, M. EON Jonathan, M. DAVID Patrice, M. BLANCHET Jacques, Mme DESHOMMES Edith, M. SINOQUET Vincent, M. VIEL Dimitri, Mme POULAIN Justine, Mme RUBION Régine, M. FONTENEAU Damien, M. SORRE Bertrand, Mme LEMOINE Lélia, Mme SABATIER Nathalie

Absents :

Excusés avec procuration : M. ROUILLARD Emmanuel donne pouvoir à M.EON Jonathan, M. BLANDEL Philippe donne pouvoir à Mme POULAIN Justine, Mme LEMOINE Lélia donne pouvoir à Joseph JOUAULT

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12
- Votants : 15

Date de la convocation : 06/06/2025

Le maire

Date d'affichage : 06/06/2025

A été nommé secrétaire : Vincent SINOQUET

SOMMAIRE

Fiscalité : Taxe d'aménagement pour les habitations et Zone d'Activités - part communale
Enfance- Jeunesse : Application de pénalités financières concernant les services périscolaires
Enfance - Jeunesse : Tarification - Services périscolaires
Restauration scolaire : mise en place d'un repas végétarien à la cantine
Marchés : choix du devis pour les escaliers -construction de 8 logements adaptés
Acquisition : Achat de norvégiennes et réparation des norvégiennes
Finances locales : cession de matériel inutilisé du restaurant scolaire (Norvégiennes)

Travaux : lancement du volet participatif du projet de re végétalisation de la cour à l'école publique des Jeunes pousses
Questions diverses

Administration générale : Approbation du conseil municipal en date du 13 mai 2025.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du Conseil municipal du 13 mai 2025.

pour : 15 , contre : 0 , abstentions : 0

Fiscalité : Taxe d'aménagement pour les habitations et Zone d'Activités - part communale

réf : 2025-069

Monsieur le Maire rappelle l'ordonnance du 14 juin 2022 (n° 2022-883) qui a avancé au 30 juin de chaque année la date butoir pour que les délibérations instaurant ou modifiant les taux ou les exonérations de la taxe d'aménagement entrent en vigueur au 1^{er} janvier suivant.

Monsieur le Maire rappelle que le taux de la taxe d'aménagement pour l'année 2024 a été fixé à 3.5% (délibération n°2024-080).

La taxe d'aménagement est requise en cas de construction ou d'agrandissement soumis à autorisation d'urbanisme telle une déclaration préalable de travaux ou un permis de construire.

Le taux annuel de la part communale ne peut être inférieur à 1% et ne peut excéder 5%. Il peut être porté à 20% lorsque des constructions nouvelles rendent nécessaires la réalisation d'importants travaux de voirie ou de réseaux ou la création d'équipements publics généraux.

Le taux annuel de la part départementale ne peut pas excéder 2.5 %.

La valeur forfaitaire annuelle par m² de 2025 appliqué dans le calcul de la taxe est de 1054 € (en 2024 de 914 €).

La valeur forfaitaire des aires de stationnement extérieures est fixée à 3 000 € par emplacement (en 2023 de 2 500 €).

Il rappelle que l'article 1635 quater D exonère de droit certaines constructions et aménagements et précise que les communes peuvent appliquer des exonérations facultatives (Code Général des Impôts, article 1635, quater E).

Modalité de calcul :

Surface taxable en m² (Les 100 premier m² bénéficient d'un abattement de 50%) * la valeur annuelle en 2025
1054 €/m² * taux communal = Produit de la taxe d'aménagement.

Taxe d'aménagement Exemple : Maison individuelle de 130m ² + 2 places de stationnement extérieures						
	m ²	la valeur annuelle 2025 (1054€)	Taux communal	Part communale	Taux départemental max	Part départementale
100 premier m ² (abattement 50% de la valeur annuelle)	100	527,00 €	3,50%	1 844,50 €	2,50%	1 317,50 €
le m ² restant	30	1 054,00 €	3,50%	1 106,70 €	2,50%	790,50 €
TOTAL TAXE D'AMENAGEMENT HABITATION				2 951,20 €		2 108,00 €
2 places extérieures	2	3000	3,50%	3 002,04 €	2,50%	150,00 €
TOTAL TAXE D'AMENAGEMENT HABITATION + STATIONNEMENT				5 953,24 €		2 258,00 €

Monsieur le Maire propose de maintenir le taux 3.5% à compter du 1^{er} janvier 2026 et d'appliquer d'exonération facultative.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DIT** que le taux de la taxe d'aménagement au titre de la part communale est 3.5% et d'appliquer exonération facultative est instaurée pour l'année 2026.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document lié à cette affaire.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstention : 0)

Enfance- Jeunesse : Application de pénalités financières concernant les services périscolaires

réf : 2025-070

Monsieur le Maire expose que les familles inscrites via le « Portail Famille » ont accès aux services périscolaires et extrascolaire.

Par ailleurs, des familles n'inscrivent pas les enfants et les laissent cependant sur les temps de la municipalité.

Les familles ont la possibilité de désinscrire les enfants au plus tard :

- La veille à 15 :00 pour la restauration scolaire,
- La veille avant 18 :30 pour les services périscolaires
- Le vendredi avant 18 :30 pour le mercredi suivant
- 15 jours avant la période de vacances

L'action des familles a un impact sur les ressources humaines dans l'estimation du besoin en encadrement.

La commission Culture-Enfance-Restauration s'est tenue le 21 mai 2025 et a exprimé la volonté de mettre en place un système de pénalité pour les familles ayant inscrits leurs enfants mais non présent et les familles qui n'inscrivent pas les enfants mais sont présents pour l'ensemble des services de la municipalité.

OPTION	Tarif en vigueur	Pénalité sur le service
1 - Enfant présent non inscrit	Périscolaire/ ALSH en fonction du QF	4 €
2- Enfant inscrit non présent	Périscolaire/ ALSH en fonction du QF	Première demie heure facturée

Monsieur Le Maire, propose au Conseil Municipal de mettre en place cette pénalité dans les termes définis ci-dessus à partir du 1^{er} septembre 2025.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

➤ **VALIDE** cette proposition de facturation de première demi-heure, soit des options 1 et 2 et ajoute une étape d'information par courrier aux familles avant pénalité.

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en place la facturation,

A la majorité (pour : 14 contre : 0 abstention : 1)

Enfance - Jeunesse : Tarification - Services périscolaires

réf : 2025-071

Vu la délibération n°2023-080 en date du 14 mai 2024 relative à la revalorisation des tarifs de la restauration scolaire et du périscolaire

Vu la proposition faite par commission CER « Culture – Enfance- Restauration qui s'est réunie le 21 mai 2025,

M. le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs des services périscolaires à compter du 1^{er} septembre 2025 de la manière suivante :

➤ Tarifs "Garderie"

	Au 1/09/2024	Proposition
Tr 1 : <= 699	0.60 €	0.60 €
Tr 2 : 700 - 999	0.80 €	0.80 €
Tr 3 : 1 000 - 1 299	0.95 €	0.95 €
Tr 4 : 1 300 - 1 599	1.00 €	1.00 €
Tr 5 : >= 1600	1.10 €	1.10 €

(2 tranches horaires le matin et 5 tranches horaires le soir)

Forfait de 4 € par 1/4h de retard après 18h45 (au 1^{er}/09/22)

➤ Tarifs "ALSH"

	Tarif 1 (Saint-Didier + scolarisé)				Tarif 2 (hors Saint-Didier + scolarisé)			
	Au 1er/09/24		Proposition		Au 1er/09/24		Proposition	
	Journée	½ journée	Journée	½ journée	Journée	½ journée	Journée	½ journée
Tr 1 : <= 699	8.34 €	6.67 €	8.34 €	6.67 €	9.46 €	7.79 €	9.46 €	7.79 €

Tr 2 : 700 - 999	9.46 €	7.23 €	9.46 €	7.23 €	10.57 €	8.34 €	10.57 €	8.34 €
Tr 3 : 1 000 - 1 299	11.21 €	8.56 €	11.21 €	8.56 €	11.68 €	9.68 €	11.68 €	9.68 €
Tr 4 : 1 300 - 1 599	12.79 €	9.12 €	12.79 €	9.12 €	13.91 €	10.23 €	13.91 €	10.23 €
Tr 5 : >= 1600	13.91 €	9.46 €	13.91 €	9.46 €	15.02 €	10.76 €	15.02 €	10.76 €

Tarif 3 (hors Saint-Didier)					
		Au 1er/09/24		Proposition	
		Journée	½ journée	Journée	½ journée
Tr 1 : <= 699		11.13 €	9.46 €	11.13 €	9.46 €
Tr 2 : 700 - 999		13.35 €	11.13 €	13.35 €	11.13 €
Tr 3 : 1 000 - 1 299		15.58 €	12.46 €	15.58 €	12.46 €
Tr 4 : 1 300 - 1 599		16.41 €	13.02 €	16.41 €	13.02 €
Tr 5 : >= 1600		17.30 €	13.68 €	17.30 €	13.68 €

Le tarif 1 sera appliqué pour les enfants des agents communaux sollicitant le service

➤ Tarifs "Accueil Jeunes"

Adhésion annuelle		
	Au 1/09/2024	Proposition
Jeunes déodatien	40 €	50 €
Jeunes hors communes	50 €	60 €

Pour l'adhésion de l'accueil jeunes, la commission CER attire l'attention sur le service et les actions menées de plus en plus nombreuses et souhaitent que le tarif soit réévalué à minima de 10 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **ACTUALISE** les tarifs des services périscolaires dans les conditions décrites ci-dessus
- **DIT** que les nouveaux tarifs seront applicables à compter du 1er septembre 2024
- **AUTORISE** M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour l'application de ces tarifs.

A la majorité (pour : 9 contres : 2 abstentions : 4)

Restauration scolaire : mise en place d'un repas végétarien à la cantine

réf : 2025-072

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est compétent pour renégocier ou résilier un contrat en cours ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal fait de la santé publique et de l'éducation une priorité ; que les enfants doivent apprendre à s'alimenter sainement et de façon autonome ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal se donne pour objectif de participer activement au changement des habitudes alimentaires ainsi qu'à la sensibilisation des citoyennes et des citoyens à l'alimentation végétarienne ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite promouvoir, avec les acteurs de la commune, une alimentation respectueuse de l'environnement, locale, de saison et de qualité.

La commission CER (culture, enfance, restauration) s'étant réunie en mai, la majorité des membres de la commission ont choisi de permettre d'instaurer un repas végétarien.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

➤ **DÉCIDE** de proposer un repas végétarien. Les familles seront invitées lors de l'inscription à choisir si l'enfant prend un repas végétarien pour l'année. Cela sera également possible sur l'ensemble des sites livrés.

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif.

A l'unanimité (pour : 10 contres : 2 abstentions : 3)

Marchés : choix du devis pour les escaliers - construction de 8 logements adaptés réf : 2025-073

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il a été demandé des devis pour la création des escaliers intérieurs et extérieurs pour le projet de construction de 8 logements adaptés.

Monsieur le Maire informe que deux devis ont été réceptionnés, ils sont détaillés dans le tableau récapitulatif ci-dessous :

Entreprise	Description	Montant HT
Entreprise Julliot	Ouvrage	12 768 €
	Pose	2 840 €
	Total	18 729 €
Escaliers Raux-Gicquel	Fourniture base hêtre	8 403.68 €
	Pose	2 680 €
	Total	11 083.68 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

➤ **APPROUVE** le devis de l'entreprise Raux Gicquel SAS pour un montant de 11 083.68 € HT soit 13 300.42 € TTC

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou toute personne déléguée à signer les documents relatifs à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstention : 0)

Acquisition : Achat de norvégiennes réf : 2025-074

Monsieur le Maire présente le besoin de la cuisine centrale de disposer de 7 norvégiennes pour le bon

fonctionnement des livraisons.

Les premières norvégiennes ont été achetées il y a 12 ans, le Maire propose l'acquisition de 4 nouvelles norvégiennes avec des roulettes pour le transport à usage exclusive de la cuisine centrale.

Le fournisseur des anciennes norvégiennes était Label Table.

Un devis reçu :

- QUIETALIS : 5 024 € HT soit 6 028.80 € TTC

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le devis de QUIETALIS pour un montant de 5 024 € HT soit 6 028.80 € TTC
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou toute personne déléguée à signer les documents relatifs à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstention : 0)

Travaux : lancement du volet participatif du projet de re végétalisation de la cour à l'école publique des Jeunes pousses

réf : 2025-075

Monsieur le maire expose :

La commune souhaite poursuivre son engagement concernant les enjeux climatiques et l'adaptation du territoire au changement climatique et l'amélioration globale du cadre de vie.

L'objectif est de repenser les espaces dans la cour de l'école publique les « jeunes pousses » dans une logique éducative et d'amélioration du cadre de vie des élèves.

La cour d'école est un lieu de respiration indispensable à la vie scolaire. C'est un lieu de jeux et d'échanges qui contribue au développement des enfants. Le bien-être et la santé des enfants doivent être placés au cœur du projet.

Monsieur le maire présente le devis de l'association « Nous les graines de demain » pour qu'elle puisse accompagner les usagers de l'école des Jeunes pousses de Saint-Didier et les élus dans le volet participatif du projet de revégétalisation de la cour.

Proposition N° 20252205-1		Vitré, le 22 Mai 2025	
<i>Désignation : Mission d'animations pédagogiques 2025 Enfants / Enseignants / Services Techniques / Elus</i>			
	<i>Qté</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Montant</i>
Projet pédagogique: "J'aménage ma cour d'école"			
Programme pédagogique et participatif en amont de l'aménagement de la cour de l'école et du centre de loisirs <u>Attendu:</u> Langage commun et croquis de la cour avec les différents espaces réalisé par les groupes de participant Public : 4 Classes + Equipe enseignante + Services Techniques + Elus Dates: année scolaire 2025/2026 selon disponibilités	1		
Réunion préparatoire en amont avec un élu + un agent	1		Inclus
Accompagnement participatif pour et avec les adultes: enseignants + équipe péda + élus + agent sur la pause méridienne (entre 8 et 12 personnes)	4		1 900,00 €
Réunions et échanges avec les adultes (1h15) sur la pause méridienne Journée d'intervention pédagogique auprès des élèves dans les classes + en extérieur	3		2 300,00 €
Intervention dans les classes (par journée)			
Transport (indemnités KM selon barème URSSAF) Frais KM (Vitré- St Didier- Vitré : 30 km X 8 trajets)	240	0,70 €	168,00 €
<i>"TVA non applicable, article 261-7 B du code général des impôts"</i>			
Montant total TTC : 4 368,00 €			

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

➤ **APPROUVE** le devis de l'association « Nous graines de demain » pour un montant de 4 368 € TTC

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document utile afférent à ce dossier

A la majorité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 6)

Marché : lancement de l'appel du marché de travaux -liaison douce entre Saint-Didier et Chateaubourg

réf : 2025-076

Monsieur le maire présente l'estimatif des travaux pour le projet de création d'une liaison douce entre les communes de CHATEAUBOURG et SAINT-DIDIER.

RÉCAPITULATIF DE L'ESTIMATION PROJET DES TRAVAUX		12 juin 2025				
TRANCHE FERME		TOTAL	PART SAINT-DIDIER	PART CHATEAUBOURG		
1	TRAVAUX PRELIMINAIRES <i>Installation de chantier, préparation du terrain, dépose du mobilier, constat d'huissier, débroussaillage et élagage des arbres existants sur chemin forestier</i>	10 000 € HT	100%	10 000 € HT		
2	VOIRIE DE CHANTIER COTE CHATEAUBOURG <i>Décapage T.V. en mise en cordon, réglage et compactage du fond de forme, géotextile, empiérement en GNT 0/80 sur 50 cm, remise en état</i>	86 350 € HT	50%	43 175 € HT	50%	43 175 € HT
3	VOIRIE DE CHANTIER COTE SAINT-DIDIER <i>Décapage T.V. en mise en cordon, réglage et compactage du fond de forme, géotextile, empiérement en GNT 0/80 sur 50 cm, remise en état</i>	13 000 € HT	100%	13 000 € HT		
4	LIAISON DOUCE : SECTEUR URBAIN <i>Démolition trottoir existant, terrassement et évacuation, empiérement, liaison douce en sable stabilisé, bordurette béton P3, reprise espaces verts</i>	40 070 € HT	100%	40 070 € HT		
5	LIAISON DOUCE : CHEMIN PARTAGE DE LA GODINIÈRE <i>Rabotage revêtement de voirie existant, reprofilage en GNT, couche de roulement en enrobé, marquages au sol et panneaux de signalisation</i>	35 410 € HT	100%	35 410 € HT		
6	LIAISON DOUCE : SENTIER FORESTIER <i>Terrassement et évacuation, empiérement, liaison douce en béton poreux, signalisation verticale</i>	71 500 € HT	100%	71 500 € HT		
7	D.O.E. - RECOLEMENT <i>DOE et levé topographique</i>	500 € HT	100%	500 € HT		
8	PASSERELLE PRINCIPALE (franchissement de la Vilaine) <i>Installation de chantier spécifique, études d'exécution, fondations, structure métallique, garde-corps, platelage bois</i>	139 540 € HT	50%	69 770 € HT	50%	69 770 € HT
9	PASSERELLES SECONDAIRES <i>Installation de chantier spécifique, études d'exécution, fondations, structure bois/métal, garde-corps, platelage bois</i>	152 100 € HT	100%	152 100 € HT		
MONTANT TOTAL HT :		548 470 € HT		435 533 € HT		112 946 € HT
T.V.A. 20 % :		109 694 € HT		87 107 € HT		22 589 € HT
MONTANT TOTAL TTC :		658 164 € HT		522 640 € HT		135 535 € HT
VARIANTES ECONOMIQUES / OPTIONS		TOTAL	PART SAINT-DIDIER	PART CHATEAUBOURG		
5	LIAISON DOUCE : CHEMIN PARTAGE DE LA GODINIÈRE <i>Conservation de la voirie existante (réalisation des travaux de marquage au sol et de signalisation uniquement)</i>	-31 560 € HT	100%	-31 560 € HT		
10	ECLAIRAGE DE LA LIAISON DOUCE <i>Tranchées, fourreaux, câblage, matériel d'éclairage (candélabres, bornes, armoire)</i>	120 000 € HT	100%	120 000 € HT		

NOTA :

Non compris :

- Honoraires études diverses
- Participations ou financements éventuels extérieurs
- Aléas de chantier

Pacé le 12/06/2025



Le Maire demande au conseil l'approbation du lancement de la consultation pour les marchés de travaux relatifs à la liaison douce

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **D'AUTORISER** Le Maire à lancer la consultation pour le marché de la liaison douce entre Chateaubourg et Saint-Didier
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou toute personne déléguée à signer les documents relatifs à ce dossier.

A la majorité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 2)

Questions diverses :

1/ Foncier : Déclaration d'intention d'aliéner

M. le Maire présente la dernière déclaration d'intention d'aliéner :

- Parcelle section C n°1369, située 4 rue des Hirondelles (superficie : 569 m²).

- Parcelle section C n°952, située 8 résidence des Sentiers (superficie : 588 m²).

2/ Maison Alexandre : démolition à prévoir, permis de démolir déposé

3/ Commission : plusieurs propositions de dates à venir pour la commission RH

4/ Valeco : rencontre à 9h30 le 10/07 : invitation à envoyer aux membres du conseil municipal

5/ concours jeunes agriculteurs au mois d'août : prêt de norvégiennes : les membres du conseil donnent l'accord

6/ position définitive sur le projet de révision du PLU communal : réunion avec l'Atelier d'Ys possible le

22/09 à 14h (2h de réunion) et Vitré Communauté : invitation pour les membres de la commission PLU
7/ Soirée 4 juillet à 18h pour les agents de la commune/élus : invitation aux membres du conseil
8/ retour comité des fêtes
9/ signalement de vols au cimetière

Prochain conseil : 9/07

Levée de séance à 22h15

Le Maire, Joseph JOUAULT

Prochain conseil municipal prévu le 09 juillet 2025 à 20h30

Le secrétaire de séance :

En mairie, le
Le Maire
Joseph JOUAULT